

FICHE 4 : SOCLE MINIMUM D'ÉVALUATION DES CTG ET PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION : PRÉCISIONS SUR LES ATTENDUS

Dans un premier temps, ce socle minimum proposé vise à consolider le suivi du plan d'actions afin de passer à des bilans plus analytiques qui intègrent la dimension territoriale de la CTG.

Dans un deuxième temps, après appropriation par le réseau et ses partenaires, cette démarche à visée évaluative sera renforcée pour aller vers une évaluation plus approfondie des CTG. Cette structuration progressive de la démarche de bilan et d'évaluation doit permettre de faire plus facilement le lien avec les travaux conduits dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles.

Au-delà d'une obligation réglementaire, l'évaluation constitue un outil essentiel de pilotage qui permet de mesurer les écarts entre les objectifs fixés et les réalisations pour ajuster les actions en cours de période, préparer le renouvellement, valoriser le travail accompli et la plus-value de la démarche CTG auprès des partenaires.

Cette évaluation prend tout son sens lorsqu'elle s'appuie sur la dimension territoriale qui caractérise la CTG. La CTG a été conçue notamment pour favoriser une cohérence et une lisibilité d'ensemble des politiques familiales et sociales à l'échelle d'un territoire. Cette approche territoriale globale constitue ainsi sa spécificité et sa richesse.

Prendre pleinement en compte cette dimension territoriale dans l'évaluation permet d'analyser à la fois les actions réalisées, la façon dont elles répondent aux besoins de l'ensemble des familles et les transformations qu'elles génèrent sur le territoire.

C'est ce qui distingue l'évaluation de la CTG, des bilans des différentes actions menées sur le territoire en mettant en évidence sa plus-value par rapport à une simple juxtaposition de dispositifs. Cela suppose de formuler dès le départ des objectifs qui s'appuient sur les enjeux qui découlent des constats issus du diagnostic de territoire¹. *(Pour plus de détails sur les enjeux, voir partie 3.1).*

Pour permettre aux territoires de s'approprier cette approche territoriale, la mise en œuvre de ce socle est progressive, tenant compte des réalités des territoires :

- Les points d'étape annuels et le bilan intermédiaire peuvent s'appuyer sur une analyse action par action
- Le bilan final doit introduire une analyse par objectif des CTG

Ces différentes étapes de la démarche à visée évaluative sont détaillées dans les parties suivantes de cette fiche, avec des outils pratiques et des exemples concrets pour chacune d'entre elles.

Consciente des défis méthodologiques que représente cette évolution, la Cnaf proposera un accompagnement national. Cet accompagnement - grâce aux travaux du groupe d'appui à l'évaluation des CTG, piloté par la DSER en collaboration avec la DPFAS - visera à soutenir l'intégration des éléments-clés de la dimension territoriale : objectifs territorialisés, indicateurs adaptés et analyse des changements générés par la CTG. Pour ce faire, différents outils méthodologiques seront progressivement déployés (webinaires, tutoriels, formations, espaces de partage d'expériences, etc.)

¹ Concernant le diagnostic en matière de petite enfance, voir la partie 2.3.1 de la lettre au réseau *Territorialisation des politiques de la branche famille dans le cadre des SDSF et des CTG : impact du déploiement du SPPE et nouveaux leviers pour une dynamique proactive de développement des services aux familles*

afin de renforcer les compétences en méthodologie de projet territorial et développer une approche plus analytique et territoriale des CTG.

→ Pour approfondir certains aspects méthodologiques et accéder à des outils complémentaires, nous vous invitons à consulter le Guide d'appui à l'évaluation des CTG. Des renvois vers ce guide sont signalés tout au long de la fiche par le pictogramme .

Accès au guide :

- Pour le réseau des Caf : [BF-C-Territorialisation des politiques - CTG/SDSF - Guide DSER évaluation CTG - Tous les documents](#)
- Pour les partenaires externes : [Microsoft Word -DSER_Guide CTG_liens](#)

1. LE SUIVI DU PLAN D'ACTION TOUT AU LONG DE LA CTG

Le suivi du plan d'action permet de :

- Savoir où on se situe dans la mise en œuvre du plan d'action
- Garder une trace des avancées
- Maintenir la dynamique partenariale

1.1 Créer un tableau de suivi pour l'ensemble des thématiques

Le tableau de suivi est l'outil socle de la démarche CTG. C'est la raison pour laquelle il faut le créer dès la première année et désigner clairement qui est responsable de son suivi. Il permet de garder le cap et d'ajuster si besoin, a minima sur le modèle proposé ci-dessous.

TABLEAU DE SUIVI DU PLAN D'ACTION AVEC EXEMPLES DE REMPLISSAGE

FICHES-ACTIONS							SUIVI ACTUALISATION DES DONNEES			
Constats issus du diagnostic	Enjeu	Objectifs	Actions prévues	Indicateurs à suivre	Echéances	Pilote	Etat d'avancement	Indicateurs complétés	Observation/ Etapes de mises en œuvre	Etapes à venir/Points d'alerte ou d'amélioration
Manque de places d'accueil du jeune enfant dans le quartier Nord	Développement de l'offre / Meilleure couverture	Développer l'offre d'accueil du jeune enfant dans le quartier Nord	Création d'un EAJE de 20 places	Nombre de places créées Taux de couverture dans le quartier Nord (passage de 10% à 30%)	Septembre 2029	La ville X et le référent thématique Caf	En cours (50%)	En 2025 : 0 place créée Pas d'évolution du taux de couverture	Janvier 2025 : Validation dossier investissement 20 places pour EAJE municipal en CA de la Caf. Janvier 2026 : Démarrage construction (2025) Construction démarrée (janv. 2026)	Recrutement à venir pour la directrice de la structure

1.2 Renseigner le tableau de suivi au démarrage – Partie Fiches-actions

- **Constats issus du diagnostic et enjeux** : Indiquez les éléments du diagnostic qui justifient l'objectif et précisez le type d'enjeu concerné comme ceux proposés en introduction.

→ Pour des précisions relatives aux enjeux territoriaux et leur traduction en objectifs, reportez-vous à la partie 3.1

- **Objectifs** : Formulez des objectifs territoriaux qui répondent aux constats du diagnostic. Ils peuvent porter sur l'ensemble du territoire, des zones spécifiques ou des besoins/publics spécifiques
à Conseil : Limitez-vous à 4 ou 5 objectifs maximum par thématique. Ceci permet de concentrer les efforts sur les priorités essentielles et facilite le suivi et l'évaluation de la CTG.

- **Actions prévues** : Listez les actions concrètes qui seront mises en œuvre pour atteindre l'objectif.

- **Indicateurs à suivre** : Indiquez ce que vous allez mesurer pour suivre la mise en œuvre des actions et apprécier l'atteinte des objectifs. Les Caf sont incitées à s'appuyer à la fois sur des indicateurs de réalisation et de résultat.

Les indicateurs de réalisation	Les indicateurs de résultat
Montrent ce qui a été réalisé concrètement (exemple : nombre d'équipements ou de place créés, nombre de sessions de formation organisées, création effective d'un nouveau service)	Montrent les effets de ce qui a été fait (exemple : évolution du taux de fréquentation, amélioration du niveau de satisfaction)

Dans le cadre du socle minimum : seuls les indicateurs de réalisation sont obligatoires, les indicateurs de résultats étant plus difficiles à collecter et nécessitant des ressources complémentaires.

Pour aller plus loin : les indicateurs de résultats peuvent être progressivement intégrés selon les capacités du territoire. L'objectif est de structurer de mieux en mieux ces démarches évaluatives, étape par étape.

à Conseil : Privilégiez un nombre limité d'indicateurs (2-3 par objectif), en commençant par les indicateurs de réalisation et en intégrant progressivement des indicateurs de résultat, si vous êtes en capacité de les mesurer.

Comment savoir si vous avez bien fixé votre indicateur ?

- L'indicateur est valide : il apporte bien la réponse à notre question.
- L'indicateur est significatif : il est facile à comprendre par tous et ne fait pas débat quant à son interprétation.
- L'indicateur est fiable : la donnée recueillie est objective
- L'indicateur est accessible : il est facilement disponible et/ou son suivi ne nécessite pas des coûts importants.
- L'indicateur est comparable : un bon moyen de savoir si son indicateur est correct est de se demander s'il serait transposable sur d'autres territoires ou à une autre période temporelle.



Pour plus de précisions sur les indicateurs, vous pouvez consulter le guide d'appui à l'évaluation des CTG (partie 2.3, partie 3 et 4)

- **Échéances** : Précisez les dates de début prévisionnelles, effectives et/ou de fin pour chaque action.

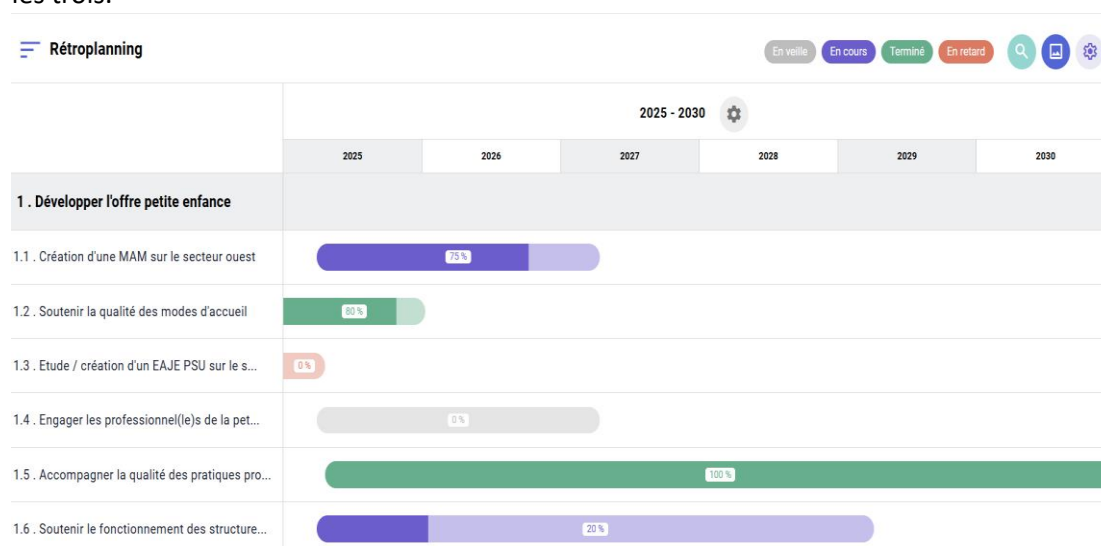
- **Pilote** : Identifiez clairement la personne ou la structure responsable de chaque action

1.3 Actualiser les données et suivre l'avancement – Partie Suivi (à compléter régulièrement)

Mettre à jour ce tableau régulièrement permet de faire du tableau de suivi un véritable outil de pilotage, facilitant le suivi des actions et les ajustements nécessaires tout au long de la CTG. Ce travail continu facilite aussi la préparation des bilans, puisque vous aurez déjà collecté l'essentiel des informations nécessaires. Le tableau de suivi devient un outil de communication et de suivi partagé entre la Caf, les chargés de coopération CTG.

- **Etat d'avancement** : Pour visualiser facilement où vous en êtes, utilisez par exemple :
 - Un qualificatif (en veille, en cours, en retard, etc.)
 - Un code couleur comme :
 - Gris = actions en veille
 - Bleu = actions en cours
 - Rouge = actions en retard par rapport au délai prévu
 - Violet = actions planifiées pour plus tard
 - Vert = actions terminées
 - Un pourcentage d'avancement de l'action :
 - 0 % pour les actions en retard, planifiées plus tard
 - 25 %, 50 %, 75 % pour les actions en cours, à définir en fonction des étapes déjà conduites et celles restantes pour finaliser l'action
 - 100 % terminées

A noter, l'outil « CTG dans ma poche » en cours de déploiement au sein du réseau intègre ce tableau de suivi et ces visuels d'avancement. Le format adopté dans CTG dans ma poche permet de compiler les trois.



- **Etapes à venir/Points d'alerte ou d'amélioration** : Identifiez les difficultés rencontrées ou risques potentiels (points d'alerte), les prochaines actions à entreprendre (étapes à venir) et les ajustements nécessaires suite aux points d'étape (points d'amélioration)

- **Indicateurs complétés** : Cette colonne, initialement vide au démarrage, sera progressivement complétée régulièrement avec les résultats concrets obtenus pour chaque indicateur défini pour permettre de visualiser l'évolution dans le temps (ex. : en 2023 : 80 familles touchées, en 2024 : 90 familles touchées)

Pour renseigner les indicateurs d'évaluation de la CTG, deux principales sources d'information peuvent être mobilisées :

- Les données déjà disponibles : données statistiques CAF, bilans d'activités des équipements, données des partenaires institutionnels
- Les données à collecter spécifiquement : enquêtes de satisfaction, questionnaires, consultations des professionnels

→ *Conseil : Privilégiez d'abord les données facilement accessibles avant d'investir dans des collectes spécifiques plus coûteuses.*



Pour des méthodes détaillées de collecte, des exemples de questionnaires, et une typologie complète des différentes enquêtes possibles, consultez le Guide d'appui à l'évaluation des CTG (partie 1.3 et annexe 1).

- **Observations/étapes de mise en œuvre** : Notez les étapes concrètes que vous avez réalisées et les réussites que vous avez obtenues. Cela permet de répondre à la question : Qu'avons-nous réalisé jusqu'à présent ? Ces éléments doivent permettre de visualiser les évolutions dans le temps (annualisé/trimestriellement.)

2. PILOTAGE DE LA DEMARCHE EVALUATIVE AVEC LES ACTEURS DE LA COLLECTIVITE : TROIS TEMPS FORTS D'ÉCHANGE

Le pilotage de la démarche à visée évaluative avec la collectivité territoriale et ses partenaires (associations, gestionnaire de services, partenaires institutionnels...) s'effectue sur trois temps forts en comité de pilotage (Copil) - annuel, mi-parcours, à la fin de la période -, moments clés de la démarche CTG.

Les trois temps forts nécessitent un temps de préparation technique afin de garantir la qualité des échanges et la pertinence des décisions prises collectivement. Cette préparation transforme le COPIL d'un simple espace d'information en un véritable espace d'échanges et de validation stratégique où l'accent est mis sur les sujets de fond.



Pour des exemples concrets de méthodes d'animation participative, consultez le Guide d'appui à l'évaluation des CTG (partie 3.2)

La participation des habitants à l'évaluation est recommandée et permet de recueillir directement leur perception des changements générés par la CTG et d'apprécier la réalité des changements entraînés par les actions sur leur quotidien. Cette démarche participative peut représenter un défi pour de nombreux territoires et constitue un objectif à développer progressivement dans la démarche d'évaluation.

Dans le cadre de l'accompagnement national qui sera proposé par la Cnaf, des méthodes et outils simples seront développés pour aider les territoires à :

- Recueillir la parole des habitants sur les services et leur évolution
- Associer des représentants d'usagers aux temps d'évaluation
- Inclure le point de vue des habitants dans l'analyse des résultats

2. 1 Points annuels : suivi et ajustements si nécessaire

Ces points d'étape présentés à l'instance politique et/ou technique chargée du suivi de la CTG permettent de :

- Faire état de l'avancement des réalisations à partir du tableau de suivi
- Identifier collectivement les freins et leviers

Ces points peuvent aboutir à des ajustements mineurs si nécessaire.

A l'issue de chaque point d'étape annuel, il est recommandé de diffuser un compte-rendu synthétique à l'ensemble des partenaires pour maintenir la dynamique collective.

2. 2 Bilan intermédiaire : analyse plus approfondie

La restitution à mi-parcours permet d'aller plus loin dans l'analyse collective des réalisations quand il est encore temps de les ajuster.

A l'issue de ce temps, un bilan intermédiaire doit être formalisé *a minima* sur le champ thématique « Petite enfance », validé par les membres du comité de pilotage et partagé avec tous les partenaires. Il doit être enfin transmis au Comité départemental des services aux familles.

Pour faciliter la lecture et l'analyse, il est recommandé de partager des supports visuels faisant appel à des codes couleur ou des taux d'avancement, voir partie 1.3.

Formalisation du bilan intermédiaire en trois parties :

1. État d'avancement des réalisations
 - Tableau synthétique de l'état d'avancement de toutes les actions
 - Présentation par thématique/axe des principales réalisations au moyen de visuels
2. Analyse des freins et leviers principaux
 - Points de réussite identifiés
 - Difficultés rencontrées
3. Décisions d'ajustement prises collectivement
 - Ajustements mineurs sur le calendrier ou les moyens et ajustements plus significatifs si nécessaire

2. 3 Bilan final analytique en fin de période : analyser les changements et préparer le renouvellement

En fin de période, la collectivité territoriale et ses partenaires procèdent à une analyse des résultats obtenus et du fonctionnement de la démarche CTG, ce qui permet de préparer le renouvellement de la CTG.

La Caf et les membres du COPIL doivent s'accorder sur :

- L'organisation de cette analyse (qui, quand, comment)
- Le choix des aspects à examiner dans chaque partie
- Le format des productions finales (synthèse écrite, présentation, etc.)

Dans le cadre du socle minimum, l'analyse s'effectue en COPIL, avec une préparation technique en amont pour garantir la qualité des discussions. Cette analyse s'appuie sur les informations déjà collectées tout au long de la CTG grâce au tableau de suivi.

A l'issue de ce temps, un bilan final analytique est formalisé, sur l'ensemble des thématiques de la CTG. *A minima*, les éléments relatifs au champ thématique « Petite enfance » doivent être transmis au Comité départemental des services aux familles, dans le cadre du SPPE validé par les membres du comité de pilotage et partagé avec tous les partenaires.

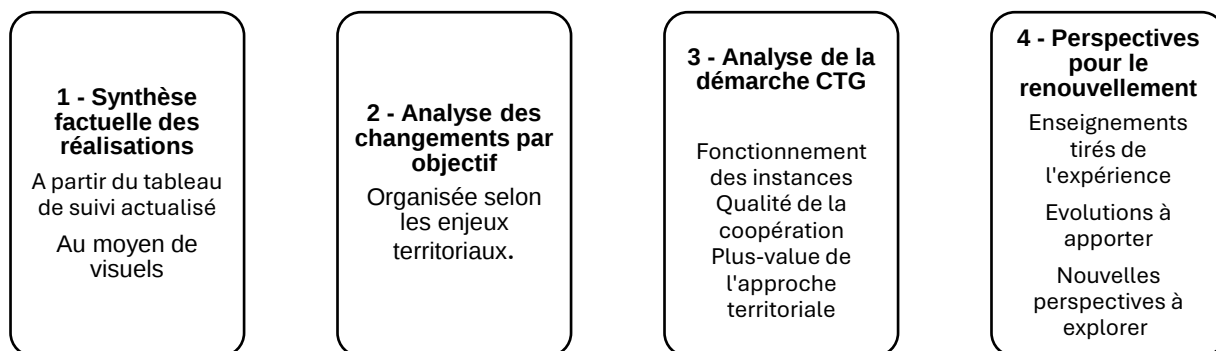
Au-delà de la transmission formelle du bilan, la valorisation des résultats auprès des différents acteurs est une étape cruciale.



Pour des exemples de documents de communication adaptés aux différents publics (élus, partenaires, habitants) et de méthodes pour diffuser efficacement les résultats de l'évaluation, consultez le Guide d'appui à l'évaluation des CTG (partie 4).

Structuration de l'analyse collective et du bilan final

L'analyse collective porte sur quatre aspects complémentaires qui constituent les parties du bilan final :



De façon détaillée :

1 - Le premier point constitue une synthèse factuelle des réalisations qui s'appuie directement sur le tableau de suivi actualisé.

2 - L'analyse des changements observés pour chaque objectif, organisés selon les enjeux territoriaux

Cette analyse permet de répondre à une question centrale : Quels changements concrets nos actions ont-elles produit pour les partenaires et les habitants ? C'est à ce moment que la spécificité territoriale de l'évaluation prend tout son sens.

Ainsi, contrairement aux points annuels ou au bilan intermédiaire qui ont pour objet d'examiner chaque action individuellement, cette analyse nécessite de regrouper les actions qui contribuent à un même objectif (pour rappel : 4-5 objectifs par thématique maximum). C'est ce qui permet d'analyser les résultats obtenus pour chaque objectif (par exemple : comment toutes les actions petite enfance (création d'EAJE, mise en place d'un RPE itinérant, développement d'une MAM intercommunale) contribuent ensemble à « développer l'offre d'accueil dans les zones rurales »)

Il s'agit également d'analyser les changements concrets pour les habitants plutôt que la description des réalisations : par exemple : Identifier « un meilleur accompagnement des assistantes maternelles dans les zones rurales » et/ou « une plus grande accessibilité des familles aux informations par le biais du RPE comme guichet unique » plutôt que simplement constater « la mise en place d'un RPE itinérant »

Dans le cadre du socle minimum, cette analyse s'appuie sur les enjeux territoriaux (voir partie 3.1). Cette approche permet d'organiser l'analyse et d'identifier comment les différentes actions contribuent à répondre aux défis territoriaux identifiés grâce au diagnostic.

→ Pour illustrer cette démarche d'analyse par objectifs, des exemples complets sont présentés dans le tableau de la partie 3.3.

L'actualisation du diagnostic territorial constitue un outil essentiel pour identifier les changements survenus sur le territoire ; elle permet de comparer la situation initiale (au début de la CTG) et finale (en fin de période) du territoire. C'est pourquoi il est demandé d'utiliser cette mise à jour pour comprendre les évolutions qui ont pu s'opérer sur la durée de la CTG et ainsi alimenter le bilan final.

Pour  plus de détails sur l'actualisation du diagnostic de territoire au service de l'évaluation, voir le *Guide d'appui à l'évaluation des CTG (partie 2.4)*

Pour aller plus loin, cette analyse territoriale peut se structurer autour de questions évaluatives spécifiques au territoire et aux objectifs. Ces questions, formulées de manière à ne pas pouvoir être répondues par « oui » ou « non », guident l'analyse collective et facilitent la réflexion sur les changements observés.

Exemples de questions évaluatives :

- « En quoi la CTG facilite-t-elle l'accès des enfants et familles confrontés au handicap aux services et équipements du territoire ? »
- « Dans quelle mesure la CTG permet-elle la mutualisation ou la coordination des réseaux REAAP ? »

Pour  plus de détails sur les questions évaluatives, consultez le Guide d'appui à l'évaluation des CTG (partie 2.2).

3 - Une analyse de la démarche CTG et de sa gouvernance

L'analyse de la démarche CTG et de sa gouvernance s'organise autour de trois aspects principaux suivants :

- Gouvernance et pilotage : Le fonctionnement des instances a-t-il permis des échanges constructifs ? Les processus de décision ont-ils été efficaces et partagés ?
- La qualité et la dynamique de coopération entre les acteurs de la CTG : La CTG a-t-elle facilité le travail en commun ? De nouveaux acteurs ont-ils été mobilisés grâce à la CTG ?
- Plus-value de la CTG par rapport aux dispositifs préexistants : La CTG a-t-elle favorisé les liens entre les différents champs thématiques ? A-t-elle permis de repérer et de répondre à des besoins émergents ?

Dans le cadre du socle minimum, cette analyse prend la forme d'un échange lors d'un temps de pilotage avec prise de notes synthétique afin de l'intégrer à la fin du bilan. **Pour aller plus loin**, il est possible de mobiliser des outils plus aboutis comme des questionnaires auprès des partenaires ou des entretiens individuels avec les acteurs clés.

Pour  approfondir l'évaluation de la démarche, consultez le guide d'appui à l'évaluation des CTG (partie 3) qui propose notamment des exemples de questionnaires auprès des différents partenaires (boîte à outils associée au guide).

4 - Des perspectives pour le renouvellement

Cette dernière partie structure la réflexion collective autour de trois questions complémentaires qui permettent de tirer les enseignements de l'expérience, de capitaliser sur les réussites et d'améliorer les pratiques pour préparer le renouvellement :

- Quels enseignements tirer ? Quels sont les principaux points de réussite à capitaliser ? Quels sont les aspects qui ont moins bien fonctionné ?
- Quelles évolutions apporter ? Quelles priorités devraient être maintenues ou renforcées ? Quels aspects de la gouvernance ou des méthodes devraient évoluer ?
- Quelles nouvelles perspectives explorer ? Quels nouveaux besoins émergent pour le territoire ? Quelles innovations pourraient être expérimentées ?

Dans le cadre du socle minimum, ces questions feront l'objet d'un échange en COPIL et sont formalisées dans le bilan final.

Pour aller plus loin, vous avez la possibilité d'utiliser le tableau suivant pour identifier rapidement ce que vous souhaitez garder, améliorer, arrêter et commencer pour la prochaine CTG. Ce tableau constitue un outil pratique pour structurer la réflexion collective.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de tableau complété qui part d'une analyse avec une entrée par enjeux territoriaux. Vous pouvez également passer en revue toutes les actions par champ thématique selon ce qui convient le mieux à votre territoire.

A GARDER	A AMELIORER	A ARRETER	A COMMENCER
Ce qu'on continue car cela fonctionne	Ce qui pourrait mieux fonctionner, ce qui doit être renforcé	Ce qui n'a pas fonctionné, qui n'a plus de sens ou qui n'est plus utile	Les nouvelles idées que l'on veut tester
Exemple de tableau complété :			
Le dispositif de bus info-jeunesse itinérant qui a fait ses preuves	Les modalités de participation des parents dans les instances consultatives	Les réunions collectives standardisées sans préparation préalable	Des comités de participation multi-services associant familles et professionnels dans les projets territoriaux
Le système de points d'information jeunesse diversifiés sur le territoire	La diversité des profils familiaux impliqués dans les démarches participatives	Les questionnaires trop longs et complexes	Une formation des professionnels à l'animation participative et à la co-construction
Les cafés parents trimestriels comme espace d'expression	La communication sur l'impact des propositions parentales dans les changements mis en place	La concentration des temps de participation pendant les horaires de travail	Un observatoire des besoins des familles avec recueil de données qualitatives régulier

à Si vous le souhaitez, vous pouvez intégrer ce tableau dans le tableau de suivi sous forme de colonnes

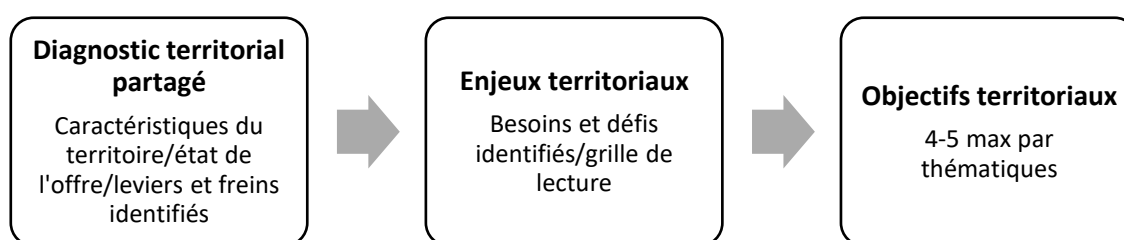
3. PRECISIONS METHODOLOGIQUES ET OUTILS PRATIQUES

Cette partie présente des précisions méthodologiques et des outils pratiques, pour vous aider à mettre en œuvre votre démarche d'évaluation.

3.1 Les enjeux territoriaux et leur traduction en objectifs

La CTG vise à apporter une réponse globale et cohérente aux besoins du territoire. Pour y parvenir, cette approche territoriale s'appuie sur une articulation claire entre diagnostic, enjeux et objectifs qui structure non seulement la conception de la CTG, mais aussi son évaluation.

Cette démarche nécessite une progression logique :



Le diagnostic territorial partagé analyse les caractéristiques du territoire, l'état de l'offre existante et identifie les leviers et freins². A partir de cette analyse se dégagent des enjeux territoriaux qui traduisent les défis à relever pour répondre aux besoins des familles et améliorer leur situation sur le territoire.

Concrètement, la CTG s'organise par thématiques (petite enfance, jeunesse, parentalité, etc.), et pour chaque thématique, vous formulez des objectifs territorialisés que vous analyserez lors du bilan final. Le bilan final portera ainsi sur l'analyse de vos objectifs, structurée par les enjeux territoriaux.

Pour chaque thématique, les enjeux territoriaux constituent une grille de lecture qui vous aide à :

- Formuler des objectifs pertinents à partir des constats de votre diagnostic partagé
- Organiser votre plan d'action de manière cohérente
- Structurer votre analyse lors des bilans

Ces enjeux étant transversaux, vous pourrez retrouver un même enjeu dans plusieurs de vos thématiques

Nous vous proposons quatre principales catégories d'enjeux (liste non-exhaustive) pour guider votre réflexion, que vous pouvez adapter ou compléter selon les spécificités de votre territoire :

- Maintien et développement et de l'offre/couverture. L'aspect quantitatif des services : nombre suffisant pour répondre aux besoins, répartition équilibrée des places, équipements et services sur

² Concernant le diagnostic en matière de petite enfance, voir la partie 2.3.1 de la lettre au réseau Territorialisation des politiques de la branche famille dans le cadre des SDSF et des CTG : impact du déploiement du SPPE et nouveaux leviers pour une dynamique proactive de développement des services aux familles

l'ensemble du territoire et pérennisation de l'offre existante pour garantir la continuité des services aux familles ;

- Accessibilité de l'offre. Les conditions permettant à tous les habitants d'accéder concrètement aux services, incluant l'accessibilité physique (locaux adaptés, transports), financière (tarification), géographique (proximité), temporelle (horaires) ;
- Lisibilité, complémentarité de l'offre et coopération territoriale. La manière dont les acteurs travaillent ensemble pour améliorer la lisibilité des services, développer l'interconnaissance professionnelle, et garantir la cohérence et la complémentarité de l'offre et ainsi améliorer l'information et l'orientation des familles ;
- Qualité et adaptation de l'offre. L'amélioration continue des services proposés, comprenant à la fois la qualité générale des services pour tous les habitants (professionnalisation des équipes, pertinence des activités proposées, implication des usagers, etc.) et l'adaptation aux différents besoins des habitants (développement de pratiques professionnelles spécifiques, adéquation avec des besoins spécifiques).

Ces catégories d'enjeux constituent une grille d'analyse. Tous les enjeux identifiés à l'issue du diagnostic ne se retrouveront pas nécessairement dans votre plan d'action. Vous retiendrez les enjeux qui correspondent aux besoins spécifiques identifiés à l'issue de votre diagnostic territorial.

Certains objectifs peuvent relever de plusieurs catégories d'enjeux. Ainsi, améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap peut renvoyer à un enjeu d'accessibilité comme de qualité.

Cette catégorisation est un outil d'analyse et non une fin en soi. L'essentiel est que vos objectifs répondent aux besoins identifiés à l'issue de votre diagnostic.

à Pour des exemples concrets d'objectifs par catégorie d'enjeux, voir la partie 3. Pour voir comment utiliser ces enjeux dans l'analyse finale, voir la partie 2.3.

3.2 Exemples d'enjeux, d'objectifs et d'indicateurs pour les CTG

Ce tableau présente des exemples d'objectifs et d'indicateurs à définir au démarrage de votre CTG, classés selon les quatre principales catégories d'enjeux territoriaux proposées en introduction.

Ces enjeux constituent une grille de lecture transversale qui s'applique à chaque thématique de la CTG (petite enfance, jeunesse, parentalité, etc.). Ils ne remplacent pas l'organisation par thématiques, mais vous aident à structurer vos objectifs et votre analyse.

Les chiffres mentionnés sont donnés à titre d'exemple - chaque territoire définira ses propres objectifs selon sa situation initiale, ses moyens et ses ambitions.

Exemples d'objectifs	Exemples d'indicateurs à suivre
Enjeu : Maintien et développement de l'offre/couverture	
Maintenir et développer l'offre d'accueil du jeune enfant sur l'ensemble du territoire	-  Nombre de places créées par commune et par type d'accueil (+ 20 places en EAJE PSU et + 12 places en micro-crèche PAJE) -  Evolution du taux de couverture petite enfance par commune (viser le taux de couverture national de 60,3 en 2022) -  Nombre d'assistantes maternelles en activité sur le mois de référence (augmentation de 10%) -  Nombre d'EAJE en difficulté accompagnées dans le cadre de la démarche IDA -  Nombre d'actions de soutien aux assistantes maternelles en difficulté
Développer l'offre d'accueil dans les zones prioritaires (QPV, zones rurales)	-  Nombre de places créées en QPV (15 places) -  Nombre d'ETP d'animation dans les RPE implantés en zones prioritaire (3,5 ETP d'animation, répartis sur 2 RPE)
Maintenir et développer l'offre d'accueil périscolaire	-  Taux d'évolution du nombre d'actes droits en accueil de loisirs périscolaires -  Part des communes dotées d'un plan mercredi et/ou d'un PEDT -  Stabilité du nombre de places en accueil de loisirs
Développer l'offre de soutien à la parentalité sur le territoire et en particulier dans les zones rurales	-  Part de communes couvertes par une action financée dans le cadre du REAAP -  Création d'un LAEP itinérant -  Taux d'évolution du nombre de familles accueillies dans le LAEP (+ 12 % d'augmentation)
Développer l'offre d'animation et d'accompagnement pour les 12-25 ans	-  Nombre d'implantations d'accueil de loisirs adolescents à l'échelle de l'EPCI (5 implantations d'accueil périscolaires et 6 accueils extrascolaires (pour 3 gestionnaires), répartis dans 3 communes) -  Nombre de postes d'animateurs financés par la PS Jeunes (2 postes)
Enjeu : Accessibilité de l'offre	
Adapter les horaires des services aux besoins des familles	-  Amplitude horaire des structures (8h pour 2 EAJE, 10h d'ouverture pour 1 EAJE) -  Nombre de structures proposant des horaires atypiques (3 accueils de loisirs extrascolaires avec un accueil avant 7h30) -  Taux de satisfaction des familles concernant les horaires pratiqués au RPE [via un questionnaire]
Augmenter la fréquentation des services parentalité et petite enfance des familles précaires dans les quartiers prioritaires	-  Nombre d'actions d'aller-vers autour de la parentalité, portées par les centres sociaux [via SENACS] -  Nombre de familles accueillies dans les LAEP implantés dans les QPV (+30% sur la période) -  Fréquentation des actions parentalité itinérantes (15 familles par session) -  Part de familles à bas revenus inscrits dans les EAJE PSU (30% minimum) -  Nombre de projets financés au titre de FPT sur l'axe 2 (familles précaires) (3 projets annuels)

Améliorer l'implication des parents dans les services	- 🎯 Taux de participation aux instances de consultation (augmentation de 5% à 25% des familles) - 🎯 Nombre de parents bénévoles dans les structures AVS [via SENACS]
Diversifier les modes d'accueil pour répondre aux besoins spécifiques	- ✅ Nombre de places réservées pour l'accueil occasionnel dans les EAJE (2 places par structure) - ✅ Nombre de places labellisées Avip
Réduire les freins financiers à l'accès aux services	- 🎯 Part d'enfants vivant dans une famille à bas revenus parmi les enfants accueillis en EAJE PSU (20%) - 🎯 Taux d'effort moyen des accueils de loisirs périscolaires (préconisation à 0,125 %) - ✅ Part d'accueils de loisirs dont la tarification est basée sur le quotient familial (67 %)
Faciliter l'accès aux services et équipement pour les enfants en situation de handicap	- 🎯 Nombre de bénéficiaires AEEH inscrits en EAJE (6 enfants inscrits, répartis entre 2 EAJE) - ✅ Existence de protocoles d'accueil spécifiques (dans 100% des structures) - 🎯 Nombre de structures bénéficiant du complément inclusif pour les accueils de loisirs (80 % des ALSH) - ✅ Nombre de projets FPT financés dans l'axe « Soutenir et renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun »
Enjeu : Lisibilité, complémentarité de l'offre et coopération territoriale	
Renforcer la coordination entre les acteurs (petite enfance et jeunesse)	- 🎯 Taux de participation des animatrices de RPE aux réunions du réseau, animées par la Caf - ✅ Nombre de projets menés en communs par plusieurs animateurs PS Jeunes - ✅ Création d'une base de partage d'outils à destination des gestionnaires d'accueil de loisirs œuvrant pour une tarification accessible
Améliorer l'orientation des familles entre les différents services et l'accès à l'information	- ✅ Mise en place de la mission de guichet unique au sein du RPE - 🎯 Nombre de familles différentes informées - 🎯 Taux de satisfaction des familles sur le parcours d'accès aux services [via un questionnaire] (75% de satisfaction) - ✅ Nombre d'informations collectives animées sur le territoire dans le cadre du Parcours Arrivée de l'enfant (3 séances – dont 1 en distanciel – avec 45 familles présentes) - 🎯 Nombre de consultations du guide des services sur le site internet de la commune (augmentation de 30% des consultations) - 🎯 Taux des familles déclarant connaître les services qui leur sont destinés (70%) [via un questionnaire]
Développer les passerelles entre structures enfance et jeunesse	- ✅ Nombre d'actions passerelles financées par la Caf (1 action par trimestre et par EAJE) - ✅ Formalisation de protocoles de transition entre structures (fiche de suivi individuelle par exemple)
Créer une dynamique collective entre les acteurs de la parentalité	- ✅ Création d'un conseil local de la parentalité à l'échelle de l'EPCI - ✅ Nombre d'actions partenariales conduites dans le cadre de la déclinaison locale du « Parcours séparation »

Enjeu : Qualité et adaptation de l'offre	
Améliorer la qualification des professionnels dans les accueils de loisirs	-  Nombre de BAFD financés sur le territoire -  Part des animateurs formés à l'accueil inclusif (ex : 50 %) -  Nombre d'heures de formation par agent et par an (ex : minimum 14h/an)
Renforcer la mission professionnalisation du Relais Petite Enfance	-  Nombre de temps d'échanges proposés (10 ateliers thématiques annuels) à destination des assistantes maternelles -  Diversité des thématiques abordées durant les temps d'échange -  Nombre d'assistantes maternelles ayant participé au moins une fois -  Satisfaction des assistantes maternelles concernant l'accompagnement [via un questionnaire] (ex : 80 % des assistantes maternelles satisfaites)
Adapter les pratiques professionnelles à l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les EAJE	-  Nombre de professionnels formés à l'accueil inclusif (70% des équipes) -  Mise en place de temps d'analyse de pratiques (ex : séances trimestrielles) -  Nombre d'EAJE percevant le bonus inclusion handicap (toutes les structures accueillant des enfants concernés)
Adapter les pratiques professionnelles à l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs	-  Nombre d'accueils de loisirs bénéficiant du complément inclusif (selon les besoins identifiés) -  Adaptation des locaux et des activités (ex : aménagements progressifs)

Légende :

 : Indicateurs de réalisation

 : Indicateurs de résultats

3.3 Exemples de bilans d'objectifs après évaluation

Ce tableau présente des exemples d'objectifs évalués en fin de CTG. Il illustre comment analyser les résultats obtenus pour produire un bilan des changements observés sur le territoire, à partir du diagnostic initial et des actions réalisées.

Diagnostic initial	Types d'enjeux	Objectifs	Actions réalisées	Indicateurs mesurés	Bilan des objectifs
Manque de places d'accueil du jeune enfant dans le quartier Nord	Couverture	Développer l'offre d'accueil du jeune enfant dans le quartier Nord	Création d'un EAJE de 20 places	✓ 20 places créées 🎯 Taux de couverture passé de 10% à 30% dans le quartier Nord	Nette amélioration de l'offre d'accueil dans le quartier Nord L'objectif a été pleinement atteint avec la création de l'EAJE qui répond aux besoins identifiés. Le taux de couverture est passé de 10 à 30 % traduisant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins petite enfance.
Faible participation des familles à la vie des services d'accueil	Qualité et adaptation de l'offre	Améliorer la participation des familles à la gouvernance des services petite enfance	- Création d'instances consultatives pour les parents dans chaque EAJE - Mise en place d'enquêtes de besoins annuelles - Organisation de cafés parents trimestriels	🎯 Taux de participation aux instances de consultation passé de 5% à 25% des familles 🎯 75% des parents utilisateurs se disent consultés sur l'organisation des services (vs 40% initialement) 🎯 12 propositions de parents intégrées dans le fonctionnement des EAJE	Augmentation significative, mais encore fragile de l'implication parentale Les instances consultatives ont permis de développer l'expression des besoins des familles. Toutefois, la participation reste concentrée sur un nombre limité de familles et nécessite encore des efforts de mobilisation pour diversifier les profils.
Inégalités d'accès à l'information pour les jeunes	Accessibilité	Garantir l'accès à l'information pour tous les jeunes du territoire	- Bus info-jeunesse itinérant mis en place - Circuit desservant 12 communes rurales	🎯 450 jeunes touchés par les actions d'information itinérantes 🎯 80% des communes du territoire disposent désormais d'un point d'information pour les jeunes	Meilleur accès à l'information pour les jeunes sur l'ensemble du territoire L'objectif a été atteint grâce à une approche combinant itinérance et points fixes. La couverture territoriale s'est nettement améliorée, réduisant les inégalités d'accès à l'information entre zones urbaines et rurales.

Des animateurs dans les accueils de loisirs peu formés à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques	Qualité et adaptation de l'offre	Améliorer la qualification des professionnels dans les accueils de loisirs	- Organisation de 3 sessions de formation - Mise en place d'un tutorat entre animateurs expérimentés et nouveaux	- 🎯 65% des animateurs ont suivi une formation spécifique (objectif initial : 80%) - ✅ Augmentation de 40% des projets pédagogiques intégrant des adaptations pour les publics à besoins spécifiques - 🎯 Retours mitigés des familles concernées (60% de satisfaction) - 🎯 Le nombre d'heures d'accueil de loisirs concernées par l'AEEH n'a pas augmenté, démontrant que la formation des professionnels n'a pas permis une meilleure accessibilité des AL	Progression dans la montée en compétence des équipes, mais objectif partiellement atteint Si la dynamique de formation est bien engagée et les outils pédagogiques développés, l'objectif d'une équipe pleinement formée n'est pas encore atteint. Les retours des familles montrent que les améliorations sont perceptibles, mais restent à consolider. Un plan de formation complémentaire sera nécessaire pour la prochaine CTG.
--	----------------------------------	---	---	--	--